

# L'énergie citoyenne se sent pousser des ailes



*Marc Mossalgue, porte-parole d'Énergie partagée.*

DR

Près de 25 000 Français ont investi 37 millions d'euros pour qu'une éolienne ou des panneaux solaires voient le jour près de chez eux. Éclairage sur ces productions d'énergie citoyennes.

Entretien

Qu'appelle-t-on « énergie citoyenne » ?

Ce sont des projets de production d'énergie renouvelable, initiés, financés et maîtrisés par des groupements d'habitants et des collectivités territoriales. Concrètement, des citoyens montent des sociétés dont ils sont les principaux actionnaires et dont ils assurent la gouvernance. Avec ce pilotage local, l'implantation des projets se fait en accord avec les habitants. Les revenus liés à cette production d'énergie seront mis au service du territoire, pour lui être, à terme, bénéfiques.

De quelles énergies s'agit-il ?

D'énergies renouvelables « matures », qui ont fait leurs preuves : le solaire photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectrique à condition que les barrages n'obstruent pas les cours d'eau, des unités de méthanisation. Enfin, il y a le bois, généralement dans des chaufferies territoriales dont l'approvisionnement est local.

Quelle est l'énergie dominante ?

En nombre de projets, c'est le solaire photovoltaïque : on en compte 150 à 200. Ce sont les plus faciles à mettre en œuvre, au niveau réglementaire comme au niveau des délais de montage et de production. Mais l'éolien est le plus puissant: ces projets sont beaucoup moins nombreux mais ils produisent plus.

Qu'est-ce que cela représente par rapport à la consommation française ?

Alors là, c'est léger. On estime que la production d'électricité renouvelable citoyenne est à peu près de 1 000 GWh (*gigawatt heures*) par an, ce qui représente la consommation électrique hors chauffage d'à peu près 920 000 personnes (*à titre de comparaison, Marseille compte 878 000 habitants*). Ça reste fortement minoritaire mais ça augmente.

Votre objectif est-il que tous les Français se fournissent en énergie citoyenne ?

L'urgence climatique (limiter le réchauffement du climat) réclame qu'on développe les énergies renouvelables à un rythme élevé. Est-ce que l'énergie citoyenne permettra de le faire ? Sans doute en partie mais pas totalement.

Que pensez-vous des projets d'énergie renouvelable « classiques » ?

C'est très bien pour la planète, mais ils servent un intérêt privé, avec une gouvernance resserrée à l'entreprise et des bénéfices qui restent dans l'entreprise. Ça ne sert pas directement à l'ensemble du territoire, à l'inverse des projets citoyens.

Comment les habitants sont-ils impliqués dans ces projets citoyens ?

Il ne s'agit pas seulement d'une implication financière dans un projet déjà ficelé : ça, c'est du financement participatif, du *crowdfunding*. L'énergie citoyenne implique les habitants en amont, dès le début. S'il y a des oppositions fortes et légitimes, par exemple sur une implantation d'éolienne, on peut décider de la déplacer, de ne pas l'installer ou de la brider pour qu'elle n'embête pas le voisinage à certaines heures de la journée.

Comment ces projets sont-ils financés ?

Il faut d'abord trouver les investisseurs qui apporteront une part mineure du budget, les fonds propres. Par exemple, pour un projet à dix millions d'euros, ils mettront deux millions d'euros. Ensuite, ils iront voir la banque qui se fera

un plaisir de leur prêter de l'argent. Ces projets sont assez fiables et rentables, il n'y a aucun problème de financement bancaire.

Qui sont ces investisseurs ?

Des groupements de citoyens mais aussi des collectivités, des sociétés d'économie mixtes, des acteurs industriels. Dans les projets labellisés par Énergie partagée, on s'assure que la représentation locale, c'est-à-dire les citoyens plus les collectivités territoriales, est majoritaire dans les fonds propres et donc qu'elle a le pouvoir de décision et de gouvernance. C'est une manière de s'assurer que l'industriel co-investisseur ne pourra pas prendre de décision contre le territoire.

Combien les particuliers investissent-ils ?

En général, les actions sont à 100 €. La moyenne investie par citoyen est de 3 000 à 4 000 €, mais cela va de 100 € à 50 000, 150 000 €... Il y a généralement une limite maximale fixée par projet, car si une seule personne investit une somme énorme, cela grève un peu l'esprit du projet : on a envie d'être nombreux plutôt que peu à investir beaucoup.

L'État soutient-il projets d'énergie citoyenne ?

Avant, aucun cadre réglementaire ni législatif ne prévoyait que des citoyennes ou des collectivités produisent eux-mêmes de l'énergie renouvelable. Énergie partagée est née de ce manque.

Qu'est-ce qui a changé ?

Cela a fortement évolué une première fois avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 portée par Ségolène Royal (*ministre de l'Environnement*). Cette loi reconnaît la valeur des projets citoyens et autorise les collectivités territoriales à entrer dans leur financement, ce qui était impossible auparavant. Et dans les appels d'offres, dès qu'un projet implique des citoyens, il a un bonus.

Vous évoquiez une autre évolution ?

En novembre 2021, Barbara Pompili (*ministre de la Transition écologique*) a déclaré qu'elle souhaitait que 1 000 projets citoyens se développent d'ici à 2028. Le gouvernement fait sien l'objectif de développement d'énergie renouvelable et citoyenne, c'est une très bonne nouvelle.

Ces projets demandent-ils beaucoup de démarches ?

Les bénévoles qui mènent ces projets s'engagent souvent dans un parcours du combattant. Les études à fournir sont très lourdes et très coûteuses, il faut beaucoup de pugnacité.

Vous souhaiteriez moins de contraintes ?

On ne demande bien évidemment pas d'abaisser toutes les réglementations. Les études d'impact sur la faune et la flore sont absolument nécessaires, mais se rajoutent des contraintes administratives qui, peut-être, le sont moins. En France, dans le domaine de l'énergie, les choses sont très réglementées.

Cela se passe comment, ailleurs en Europe ?

Un projet éolien en France ne pourra pas se développer en moins de six à sept ans. Ailleurs, c'est plutôt trois ou quatre ans. Les politiques volontaristes de l'Allemagne et du Danemark font que ces pays ont pris, depuis bien longtemps, une longueur d'avance sur nous dans ces projets d'énergie citoyenne.

*Propos recueillis par Pascale LE GARREC.*